



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔN
E

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2016-066

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2016

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2016-04-13-005 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT INTERDICTION
TEMPORAIRE DE LA NAVIGATION, DU MOUILLAGE, DE LA BAINADE ET DE
LA PLONGÉE SOUS-MARINE AUTOUR DU BÂTIMENT « USS ARLINGTON » (3
pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2016-04-13-005

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT INTERDICTION
TEMPORAIRE DE LA NAVIGATION, DU
MOUILLAGE, DE LA BAIGNADE ET DE LA
PLONGÉE SOUS-MARINE AUTOUR DU BÂTIMENT
« USS ARLINGTON »**



**PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Service Interministériel Régional des Affaires
Civiles et Économiques de Défense et de la
Protection Civile (SIRACEDPC)

Refer : n°201

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE LA NAVIGATION,
DU MOUILLAGE, DE LA BAIGNADE ET DE LA PLONGÉE SOUS-MARINE
AUTOUR DU BÂTIMENT « USS ARLINGTON »**

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône**

VU le code des ports maritimes;

VU le code des transports;

VU les articles 13-12 et R610-5 du code pénal ;

VU le décret n°77-778 du 7 juillet 1977 modifié relatif au règlement pour prévenir les abordages en mer ;

VU le décret n°2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'État en mer ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2007-1167 du 2 août 2007 modifié relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur ;

VU le décret n°2008-1033 du 9 octobre 2008 instituant le Grand port maritime de Marseille ;

VU l'arrêté préfectoral n°125/2013 du 10 juillet 2013 modifié réglementant la navigation le long du littoral des côtes françaises de Méditerranée ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la protection du navire USS ARLINGTON et la sécurité de la navigation alentour lors de l'escale de ce bâtiment à Marseille du 13 au 17 avril 2016 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 13 avril au 17 avril 2016 inclus, lorsque le bâtiment « USS Arlington » navigue ou se trouve à quai à l'intérieur des limites administratives du Grand port maritime de Marseille, la navigation, le mouillage des navires et engins de toute nature, la baignade et la plongée sous-marine sont interdits en tous points situés à moins de 100 mètres de ce bâtiment.

.../...

ARTICLE 2 : Les interdictions édictées par le présent arrêté ne s'appliquent pas :

- aux embarcations du bord et celles affrétées par le bord et aux plongées d'inspection de coque, sous réserve que celles-ci aient été autorisées par l'autorité maritime locale ;
- aux embarcations et aux personnels de l'État et du Grand port maritime de Marseille chargés de la surveillance et de la police de la navigation.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et aux peines prévues par les articles 131-13 et R610-5 du code pénal, l'article L.5242-2 du code des transports, ainsi que par les articles 6 et 7 du décret n°2007-1167 du 2 août 2007.

ARTICLE 4 : La directrice générale du Grand port maritime de Marseille, le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, le commandant du groupement de gendarmerie maritime de la Méditerranée, les officiers et agents habilités en matière de police de la navigation et de police portuaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 13 avril 2016

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

signé

Jean RAMPON

DESTINATAIRES

- M. le préfet de la région PACA, préfet des Bouches-du-Rhône
- M. le préfet de police des Bouches-du-Rhône
- M. le maire de Marseille-Provence
- M. le directeur interrégional de la mer Méditerranée
- M. le directeur régional, chef de la direction régionale garde-côtes de Méditerranée
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
- M. le directeur du CROSSMED
- M. le général commandant la région de gendarmerie PACA
- M. le commandant du groupement de gendarmerie maritime de la Méditerranée
- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône
- Mme la directrice générale du Grand port maritime de Marseille
- M. le commandant du Port de Marseille
- M. le commandant de la Marine à Marseille
- M. le commandant du bataillon de marins-pompiers de Marseille
- M. le directeur zonal des CRS Sud
- M. le directeur zonal de la police aux frontières Sud
- M. le procureur de la république près le TGI de Marseille